

Procédure d'admission

Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (CEAN)

Programme d'intégration sociale

Critères d'admission

- L'adulte doit être âgé d'au moins 16 ans au 30 juin
- Volet *IS* : L'élève doit être atteint d'une limitation fonctionnelle (d'ordre sociale, physique, intellectuelle ou psychique)
- L'adulte a la capacité et la motivation de développer des apprentissages spécifiques en fonction de ses besoins
- L'adulte démontre des comportements sociaux qui ne mettent pas en danger sa sécurité et celle des autres
- L'adulte doit pouvoir transférer ses apprentissages dans son milieu de vie

La procédure

1. Appeler un conseiller pédagogique au Centre d'éducation des adultes des Navigateurs
 - Lévis : (418) 838-8566
 - Poste 31018 : Marie-Laurence Brouard
 - Poste 31028 : Marie-Eve Couture

Lors de cet appel :

- Présentez l'adulte, ses caractéristiques et ses besoins de manière générale
- Prenez un rendez-vous avec un conseiller pédagogique

Idéalement, inviter un conseiller pédagogique du CEAN aux rencontres du processus TEVA de l'élève (deuxième et troisième rencontre TEVA).

2. Rencontre avec un conseiller pédagogique au CEAN à Lévis
 - À cette rencontre, l'élève, les parents, les intervenants (TES, TS), enseignant sont invités
 - Présentation de l'élève, de ses caractéristiques, ses besoins et ses objectifs de vie
 - Au besoin, remise de documents pertinents (ex : plan d'intervention)
 - Visite des lieux

3. Analyse du dossier de l'élève
 - L'équipe du CEAN analyse le dossier de l'élève
 - Le conseiller pédagogique contactera le responsable du dossier de l'élève afin d'annoncer la décision.

4. Mise en place du projet de vie et des objectifs de l'élève
 - Rencontre avec le conseiller pédagogique, l'élève et les parents pour établir le projet de vie de l'élève ainsi que ses objectifs. Un intervenant peut être présent.
 - Inscription de l'élève aux services
 - Fournir un certificat de naissance de l'état civil grand format
 - Fournir une carte d'assurance maladie ou un permis de conduire valide
 - Paiement de l'inscription (montant à déterminer selon le programme)

5. Accueil de l'élève dans le service ciblé
 - Début de l'année scolaire (septembre)
 - En cours d'année (selon le cas)

Date limite pour présenter un élève

- Un élève peut être présenté tout au long de l'année scolaire en cours pour intégrer le service l'année suivante. **Pour permettre l'analyse, le dossier de l'élève doit être présenté avant la mi-juin.**
- Un élève peut intégrer nos services en cours d'année, et ce, selon son besoin et les places disponibles.